

FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Email : ffjpp.siege@petanque.fr



COMITE

DIRECTEUR

Réunion du 21 au 23 septembre 2018

(Cette réunion s'est tenue à Marseille au siège de la Fédération le vendredi 21 septembre de 14h30 à 20h00, le samedi 22 de 8H00 à 19H00 et le dimanche de 8H30 à 11H45)

Etaient présents : Mme BAJOLLET, MM. CANTARELLI, CHEVALIER, GARRIGUE, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, Mmes NOEL et PAUGAM, MM. POGGI, ROBERT, ROUGIER, SCHMITT, STIRMEL, Mme TROUBAT, MM. VAISSIERE, Mmes VEROLA et VIGUIE

Etaient excusés : DESMULIE, POGGI (vendredi)

Y participaient : M. GRANDE, Directeur Administratif
M. PERONNET, Directeur Technique National
M. RODRIGUEZ, Directeur Technique National Adjoint

I. OUVERTURE

Joseph CANTARELLI ouvre la séance avec émotion. Il s'agit de la première réunion sans notre cher et regretté président. Il précise que l'organigramme fédéral a été mis à jour conformément aux souhaits et décisions de Michel DESBOIS.

Joseph espère le soutien de tous les membres du Comité Directeur afin de continuer le travail entamé. Pour cela, il faut que chacun se concentre sur son/ses domaine(s), en fonction de son rôle et des commissions dont il fait partie. Il convient de rester soudés et d'être exemplaires toujours dans le travail en EQUIPE.

Nous félicitons Patrice RODRIGUEZ pour sa nomination au poste de DTN Adjoint et lui souhaitons la bienvenue parmi nous. Patrice se présente devant le Comité Directeur.

Notre ordre du jour sera adapté à celui des Présidents de Régions, et certains sujets seront débattus ensemble.

II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu de la dernière réunion qui s'est tenue les 24 et 25 mai derniers n'a fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

III. SUJETS D'ACTUALITES – MISSIONS FEDERALES

➤ Incivilités

Un de nos arbitres a été agressé physiquement lors d'une compétition du CDC vétéran en CD73. Les photos relatives à l'agression postées sur les réseaux sociaux sont choquantes. La FFPJP a fermement dénoncé ces agissements intolérables par un communiqué officiel immédiat et a contacté directement l'arbitre victime de l'agression qui est fermement décidé à poursuivre sa mission d'arbitre. Nous lui renouvelons notre total soutien.

➤ Changement de dirigeants

Suite à la démission de Jean Paul PEROTTO de son poste de Président du Comité du Rhône début juin 2018, le Comité Directeur du Comité du Rhône a décidé de nommer messieurs ROSSET Gilbert et BOULET André à la Présidence du Comité du Rhône jusqu'à la fin du mandat, soit fin novembre 2020. Cette décision a été entérinée le 9 juin 2018 par les Présidents des clubs du Rhône lors d'une Assemblée Générale extraordinaire.

Au comité du Maine et Loire, c'est Evelyne CHAPILLON, présidente déléguée qui assure l'intérim suite au départ de la présidente, Catherine DURET.

➤ **Championnats du monde de DESBIENS (Canada)**

Malgré une connexion internet qui ne nous a pas permis d'effectuer les transmissions souhaitées, ces championnats ont été bien organisés, avec les moyens d'une petite ville.

Comme pour chaque événement de ce niveau, la délégation comprenait les 4 joueurs, le chef de délégation, le DTN, le médecin, le kiné, le coach. Claude STIRMEL faisait partie de la délégation internationale. Patrick BUGÉAT officiait en tant qu'arbitre et Moustapha BOULAYAH pour y passer l'examen d'arbitre international. Clément MENEGHIN était présent afin de couvrir l'évènement pour la FFPJP car il est indispensable de renforcer notre communication. Et, par suite d'une décision déjà votée, cela ne se ferait pas en faisant appel à une agence de communication. Les chiffres de nos diffusions sont repris sous chapitre de la Commission Communication.

Nous sommes très fiers d'avoir décroché la médaille d'or en triplète senior et en tir de précision. Félicitations aux joueurs et à l'encadrement.

➤ **Ministère des Sports** : notre Ministre des Sports Laura FLESSEL a été remplacée par Roxana MARACINEANU et Laurence LEFEVRE, actuellement Directrice des sports, vient d'être nommée Directrice de cabinet de la Ministre des Sports.

➤ **DROM**

Joël DEGAGE, ancien président de la Fédération Polynésienne de Pétanque (FPP) remettait en cause l'élection de Rémy AUMERAN comme nouveau président. Le Tribunal Civil de Papeete a déclaré irrecevable les demandes de monsieur DEGAGE définitivement débouté. L'affaire est complètement close et Rémy AUMERAN est donc confirmé dans ses fonctions de Président de la FPP. Les contacts sont établis et depuis Gérard CHEVALIER a rencontré Rémy AUMERAN sur le CDF de Strasbourg et Joseph CANTARELLI a rencontré le Secrétaire Juanito lors des CDM de DESBIENS au Canada.

➤ **JO 2024**

LAUSANNE, 18 juillet 2018 (AFP) - Les sports additionnels qui s'ajouteront au programme des jeux Olympiques de Paris-2024 seront décidés par le Comité international olympique en décembre 2020, a annoncé mercredi le CIO. Les sports additionnels qui sont au nombre de cinq pour les JO de Tokyo-2020 (baseball-softball, karaté, surf, skateboard et escalade) seront moins nombreux aux JO de Paris, avait déjà expliqué Tony ESTANGUET, président du Comité d'Organisation des JO de Paris-2024.

Ces sports additionnels, qui peuvent être proposés par le comité d'organisation local, s'ajoutent aux 28 sports traditionnellement au programme des Jeux d'été.

Plusieurs sports ont déjà fait acte de candidature pour intégrer les JO de Paris, à savoir le squash, le ski nautique et les Sports Boules. Face à la volonté de choisir des sports peu coûteux, le surf, présent à Tokyo, pourrait être menacé.

Le programme prévoit un processus en deux phases. Paris va contacter des Fédérations qui répondent à ses critères et soumettra ses propositions au CIO au printemps 2019. Le CIO prendra une première décision lors sa session en octobre 2019. Puis une évaluation sera réalisée lors des JO de Tokyo et une décision finale sera prise par la Commission exécutive du CIO en décembre 2020.

Le CIO a également décidé que le nombre de sportifs aux JO-2024 serait limité à 10.500, incluant les sportifs participant aux sports additionnels, contre près de 11.000 à Tokyo. Non seulement, les sports additionnels devraient être moins nombreux à Paris qu'à Tokyo, mais en plus "cela risque d'être compliqué pour les sports collectifs, comme le baseball", explique une source proche du CIO.

Nous croyons en nos chances et ne devons pas relâcher nos efforts.

➤ **CMSB (Confédération Mondiale des Sports de Boules)** : réunis à Lyon (France) les 31 août et 1er septembre, Claude AZEMA (Président de la CMSB et de la FIPJP), Frédéric RUIZ (Président de la FIB) et M. TURKMEN (Président de la CBI) ont débattu sur l'évolution de la CMSB et sur la candidature olympique.

L'Assemblée Générale de la CMSB est constituée par la réunion des trois présidents qui ont arrêté les orientations suivantes pour la CMSB :

- Soutien sans ambiguïté à la candidature olympique

- Evolution de la CMSB vers une véritable Fédération Internationale dont les membres seront les fédérations nationales. Le prochain Comité Directeur constituera un groupe de travail spécifique pour élaborer les nouveaux statuts lors d'une réunion programmée les 9 et 10 Novembre.

➤ **CNOSF – Gouvernance du Sport**

CR succinct de l'AG extraordinaire au siège du CNOSF du mercredi 29 août :

Cet AG intervient par suite des différentes réunions entreprises depuis 8 mois sur la nouvelle gouvernance du sport et dans l'attente du projet de loi sur le sport en 2019. AG placée également sous le signe de la défiance face au gouvernement et la baisse importante du financement du sport.

En préambule il a été rappelé l'importance du poids économique du sport en France avec une estimation faite par le CDES (Centre du Droit et de l'Economie du Sport) aux alentours de 10,5 milliards d'Euros, fourchette basse prise volontairement. Ce chiffre vient renforcer le poids du mouvement sportif souvent oublié dans les différentes études économiques effectués sur le sujet. Et ce chiffre ne tient pas compte des bénévoles qui représente une économie 6,5 milliards d'Euros si on devait confier à des professionnels le travail effectué.

C'est fort de ce constat mais aussi en rappelant les différentes valeurs éducatives, sociales, de formation et d'éducation que l'AG à l'unanimité a souhaité signifier son mécontentement face au gouvernement. Après avoir discuté des différentes actions à mener, il a été choisi de prendre l'initiative d'une pétition. Un texte court et percutant sera présenté lors de la conférence de presse du 4 septembre avec un lancement de la pétition probablement le 13 septembre un an jour pour jour après la désignation de Paris 2024. Cette pétition sera à signer en ligne avec une campagne médiatique sur les réseaux sociaux et une sensibilisation des élus et parlementaires.

Sur la gouvernance du sport, l'on ne reviendra pas en détail sur les 57 points qui font partie du projet. Les plus gros sujets et nouveautés si la loi est votée seront la mise en place d'une Agence Nationale du Sport avec en déclinaison des conférences régionales du sport et une conférence des financeurs. En revanche aucun vote n'a été nécessaire après discussion de l'Assemblée sur les points repris ci-après.

Proposition n° 9 : licence loisir

Le principal point de désaccord concerne le certificat médical. Il a été décidé que chaque commission médicale fédérale détermine les activités au sein de sa discipline qui ne nécessitent pas de certificat médical (il faut rappeler que la délivrance d'une licence loisir est sans certificat médical)

Toutefois pour harmoniser les pratiques, une commission médicale restreinte va être mise en place par le CNOSF. Nous avons été sollicités sur ce sujet.

Proposition n°21 : création d'une passerelle temporaire entre l'USEP / UNSS et les clubs

L'idée retenue est qu'un élève avec une licence USEP ou UNSS pourra participer à des séances de découverte ou d'initiation dans un club de sport. Cette passerelle sera limitée dans le temps, certains ont parlé de 4 séances. Attention appelée pour que l'assureur fédéral prenne en compte ses pratiquants.

Proposition n° 27 : durée de vie limitée de l'agrément avec dispositif de reconduction tacite

L'idée du gouvernement derrière cette proposition est de réduire le nombre de nouvelles fédérations qui pourraient être rattachées à d'autres fédérations pour des activités similaires.

Dernier exemple en date le regroupement des différentes fédérations de pêche sportive. Pas d'objection de l'assemblée. Peut-être qu'un jour nous serons concerné avec le sport boules ?

Proposition n° 29 : notation externe des fédérations

Cela revient à une labellisation des fédérations avec la création d'un référentiel pour au final une norme AFNOR avec des labels ISO 9001. Cette option n'a pas été retenue car elle revient très chère surtout qu'il faut créer un référentiel. Les fédérations sont suffisamment contrôlées (impôts, URSAFF, jeunesse et sport etc..) sans que l'on rajoute cette contrainte supplémentaire. A noter que toutes les fédérations doivent avoir un Comité d'éthique qui est à même de se saisir sur les sujets de bonne gouvernance fédérale. L'idée d'un superviseur des sports a également été évoquée.

Proposition n° 31 : élection des fédérations par les clubs

C'est une volonté gouvernementale mais après étude du mode de scrutin de 30 fédérations, le vote par les clubs se fait soit indirectement soit directement pour les plus petites fédérations. La question de la confiance dans les processus démocratiques des élections doit rester au niveau des fédérations. Après rien n'empêche d'avoir un collège d'élus de clubs avec ceux des comités et régions.

Proposition n° 32 : limitation des mandats dans le temps

*Proposition non retenue par l'assemblée car bien souvent le nombre de mandats consécutifs est souvent lié à la disponibilité de celui qui est en place ou à sa grande compétence. En cas de dérive ou de personnes indéboulonnables, cela renvoi au point 31 avec un processus démocratique irréprochable et qui ne doit pas changer pour maintenir par exemple un président en place.

Proposition n° 33 : fond de de modernisation des fédérations

Avis favorable car cela rejoint les points 31 et 32 car ce fond aurait pour but d'indemniser les élus et principalement les présidents de fédération. Les personnes en activité serait incité ainsi à se présenter avec les protections juridiques nécessaires et faciliterait un renouvellement des présidents où la première des contraintes est la disponibilité.

Proposition n°55 : rattachement des CTS aux DTN

Avis favorable même si cela crée une charge supplémentaire

Proposition n° 57 : déplafonnement des taxes affectées au financement du sport

Bien évidemment favorable vu le contexte budgétaire très contraint.

- Conférence de Presse – Maison des Sports PARIS, 4 sept 2018 (AFP)

Le Comité olympique français (CNOSF) a décidé de reporter le lancement de sa pétition nationale pour les moyens du sport, afin de maintenir le dialogue avec le gouvernement, a annoncé son président Denis MASSEGLIA.

Cette annonce n'est pas liée à la démission de la ministre des Sports Laura FLESSEL, et son remplacement par l'ancienne championne de natation Roxana MARACINEANU, mais à une réunion à Matignon où était reçu Denis MASSEGLIA qui a expliqué :

"On a parlé de financement, bien sûr (...) on n'est pas loin, entre ce que le gouvernement souhaite mettre comme moyens et ce que l'on demande, de trouver un compromis efficace", a ajouté le président du CNOSF, à la Maison du sport français, où la matinée devait initialement être consacrée au lancement de la pétition.

Le CNOSF réclame que la future agence nationale du sport, dont la création doit encore être officialisée, et qui chapeauterait le haut niveau et le sport pour tous, soit dotée de 400 millions d'euros de budget.

"Nous restons vigilants et mobilisés", a affirmé Denis MASSEGLIA. Dans l'immédiat, la pétition est remplacée par une opération sur les réseaux sociaux, opération baptisée "le sport compte", "pour bien montrer ce que le sport rapporte à la nation", a-t-il ajouté.

#lesportcompte

Le Communiqué sera mis en ligne sur les sites fédéraux www.ffpjp.org – www.ffpjp.org/portail - www.ffpjp.org/cnc et www.championnats-ffpjp.com et compte Facebook FFPJP.

En connaissance de tous les documents du CNOSF qui ont été transmis à tous ses membres, **le Comité Directeur FFPJP a décidé à l'unanimité de soutenir la pétition et demande toutes les régions et à tous les Comités Départementaux de relayer auprès de leurs clubs le lien vers la pétition sur leur site internet.**

- Sports & Territoires – Jeudi 11 Octobre 2018 CNOSF – Michel LEBOT y représente la FFPJP (Reportée depuis)
 « Quelles contributions des réseaux de professionnels du sport pour la réussite de la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance ? » 3 thèmes abordés en tables rondes :
 - Le pratiquant sportif
 - La formation et l'emploi
 - Les espaces et équipements sportifs
- CNOSF – OFAJ - 53e SESSION DES FEDERATIONS FRANCAISES ET ALLEMANDES A BERLIN du 14 au 16 novembre 2018 : Léon CARONNE y représentera la FFPJP
- CNOSF – Parcours Ambition Internationale 2019 – Candidatures à envoyer avant le 12 Octobre. Nous n'envoyons pas de candidats.
- CNOSF : réunion en séance plénière des Présidents de Fédérations 17/10/2018 à 18 :00 Joseph CANTARELLI y assistera.

➤ **Partenariat**

Le contrat avec notre équipementier arrivant à échéance. Un nouvel appel d'offre a été lancé. Nous avons reçu 4 retours : ERIMA, ELDERA, SUBLI Concept, UHLSPORT/KEMPA. Le Directeur Administratif présente les différentes propositions au Comité Directeur qui vote à l'unanimité pour la proposition la plus avantageuse à savoir UHLSPORT/KEMPA. Cette marque sera l'équipementier fédéral à compter du 1^{er} janvier 2019.

➤ **Tenue vestimentaire :**

Après discussions et débats, et afin de tenir compte des retours et avis des Présidents de régions, le Comité Directeur a défini les modalités applicables dès 2019 qui figurent au texte et tableau en annexe du cr du Comité Directeur.

➤ **Projet fédéral FFPJP**

Mise en place d'une commission (Joseph CANTARELLI, Michel LE BOT, Gérard CHEVALIER, Francis GARRIGUE, Patrick GRIGNON, Véronique BAJOLLET, Mireille NOEL, Jean-Pierre IANNARELLI, Bernadette TROUBAT) afin de travailler sur le sujet pour une présentation au Comité Directeur du mois de novembre. Le projet retenu sera présenté au Congrès FFPJP de TROYES.

➤ **Championnat d'Europe Triplette Féminin de Palavas (34)**

La subvention CNDS de 25 000€ n'ayant pas été accordée, à notre grande surprise et grands regrets, l'organisateur du club de Palavas Pétanque demande une aide financière compensatoire à la Fédération afin de boucler son budget qui avait été monté en fonction de ladite subvention.

Nous prendrons une décision selon le résultat financier et nos contrôles sur justificatifs. A noter que nous avons sollicité une subvention CNOSF du même montant pour les manifestations télévisées dont nous attendons le résultat. En cas d'accord favorable celle-ci serait versée en tout ou partie à l'organisateur qui se substituerait à l'aide fédérale.

➤ **Calendrier unique Fédéral**

Toutes les demandes de dérogations ont été systématiquement refusées.

Réponses en rappel aux questions générales qui nous parviennent : est-il autorisé que des régionaux et des nationaux soient positionnés :

- Sur les mêmes dates que les championnats départementaux ? NON
- Sur des dates de qualificatifs régionaux ? OUI
- Nationaux sur championnats de France ? OUI

Cette décision du Comité Directeur figurait en page 3 du compte rendu du Conseil National de février 2018

Réponses ont été transmises aux questions relatives reçues par courrier de l'ABC DRAGUIGNAN et de l'Union Bouliste Valettoise de la Région PACA.

➤ **RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données)**

Xavier GRANDE a préparé le document. Il doit être envoyé aux organes déconcentrés jusqu'aux clubs. Il sera présent sur la fiche de reprise de licence et les demandes de nouvelles licences.

IV. TRESORERIE

A la lecture du compte de résultats, la situation comptable est conforme dans l'ensemble des lignes budgétaires. Les recettes s'élèvent à la somme de 2 326 484.13 € dont 2 101 128.40 € de licences et mutations. Pour les dépenses, nous totalisons une somme de 1 540 135.82 €, ce qui nous donne un excédent de 702 337.43 € avec des disponibilités à hauteur de 1 804 606.98 €.

Les fiches financières seront transmises aux Comités dans la deuxième quinzaine d'octobre puisque nous arrêterons les comptes de licences au 30 septembre prochain.

Un appel d'offres de partenariat auprès des banques a été lancé et nous avons reçu une seule réponse positive avec le *Crédit Mutuel*. Après avoir pris contact avec les responsables de cette banque, nous attendons leur proposition écrite avec les conditions de partenariat afin de valider l'éventuel changement de banque au 1er janvier 2019. Une décision sera prise lors du Comité Directeur de Novembre.

Afin préparer au mieux le budget 2019, les responsables de commissions recevront une fiche budgétaire détaillée à remplir et à nous transmettre avant le 15 octobre prochain. La Commission des finances étudiera les différentes demandes lors de la confection du budget 2019.

En accord avec Corine, notre Présidente de la Commission des finances, nous vous proposons la répartition suivante pour les frais aux réunions de Comité Directeur et du conseil national :

- les frais des élus du Comité Directeur seront pris en charge totalement sur le compte spécifique.
- Pour les commissions, ne seront retenues en frais uniquement ceux des personnes extérieures hors Comité Directeur.

- Aides aux divers championnats de France 2018 : Les virements seront faits la semaine prochaine à la suite des rapports des différents délégués.

- Facturation des duplicatas de licences pour 2018 : à la lecture du nombre important de duplicatas enregistrés en 2018 suite à la modification de la saisie sur Geslico, le trésorier propose de facturer les duplicatas et les corrections à 2 € pour 2018 (prix coûtant facturé par Paragon à la FFPJP).

Pour les prochaines années, nous vous proposons de supprimer les duplicatas et corrections d'erreur, mais de facturer à 2 € toute confection de nouvelle carte en prévision des changements sur la carte à puce (photo). Le Comité Directeur donne son accord à l'unanimité sur la proposition du trésorier.

Plan d'aide à Corse et DROM (à prévoir au budget 2019)

Corse : selon la proposition de Michel DESBOIS nous étudions la possibilité d'augmenter l'aide sachant que cette année elle a été de 13 200€ au total contre 6 992€ en 2017 soit + 6 208€.

DROM : la hausse déjà consentie sera alignée au possible sur celle de la Corse.

V. COUPE DE FRANCE

L'édition 2018-2019 comptabilise 2 970 clubs inscrits, soit une augmentation de 76 par rapport à la précédente.

Le premier tour est en cours ; la date limite est fixée au 30 septembre 2018.

Pour cette Edition, il y aura la participation du club vainqueur de la Coupe Antilles-Guyane : La Boule Dillonnaise (972).

Un appel à candidature sera lancé pour l'organisation (dans un boulodrome chauffé) des 16^{ème} et 8^{ème} prévu les 15 et 16 février 2019 sera fait courant semaine prochaine.

Pour une meilleure préparation du calendrier de la saison à venir, les dates de la prochaine Coupe de France et les quotas à qualifier pour la phase départementale seront communiqués dès le mois d'octobre.

Finales Coupe de France : 2019 au VENDEESPACE. La candidature de CHEMILLEY pour 2020 est à confirmer. Nous faisons déjà appel à candidature pour la finale de 2021.

VI. RAPPORT DES COMMISSIONS

A. CHAMPIONNATS DE France

Une réunion a eu lieu jeudi et vendredi matin en commission plénière.

La commission souhaite pouvoir faire des réunions par vidéoconférence en plus de réunions programmées en parallèle des comités directeurs. Le Comité Directeur donne son accord. L'outil choisi sera à mutualiser pour les autres commissions.

Le cahier des charges est compliqué. Il serait souhaitable de le revoir et peut-être de mettre en place des fiches techniques. Concernant les tribunes, il faut réfléchir au nombre de places minimum (1 000 ?) sauf pour la tripléte qui a des besoins différents du fait de la retransmission télévisée.

Le prix des repas est à la charge et de la responsabilité de l'organisateur. Une attention particulière doit être faite sur le personnel nécessaire afin d'assurer le service dans le temps imparti.

Il faudra imposer le Championnat jeunes sans alcool.

Une réflexion est en cours sur la prise en charge par l'organisateur de la délégation FFPJP animateurs, arbitres, élus, chauffeur... Il est souhaité que la délégation fédérale prenne ses repas sur place avec l'organisateur, midi et soir

Les réservations hôtelières de toute la délégation fédérale sera assurée par l'organisateur en 2019. A partir de 2020, ce sera la commission des CDF qui les fera.

Nous pourrions remettre des diplômes plastifiés (avec le nom écrit au marqueur effaçable) pour les photos officielles. Les diplômes personnalisés seraient encadrés avant envoi aux intéressés.

Tous les organisateurs seront relancés pour leur dossier de candidature. Une lettre d'engagement doit être signée par l'organisateur et le maire.

Afin d'alléger le protocole, il est mis en place un défilé simple sans aucune prise de parole avant la finale. Les discours interviendront dans le temps d'attente de revêtement des maillots des vainqueurs avant les photos.

Car Podium : le car podium n'est pas une tribune et nous allons dresser la liste des personnes y ayant accès. Cette liste sera affichée à l'entrée du car.

Attribution des équipes : Concernant la répartition des équipes, un premier envoi sera effectué uniquement pour la Pétanque. Le Jeu Provençal fera l'objet d'un envoi spécifique aux comités départementaux. L'attribution pour les régions se fera en novembre après retour des comités.

Nous constatons beaucoup de forfaits. La règle sur la réaffectation des équipes est maintenue. Cette année, les comités qui ont eu des forfaits justifiés par certificat médicaux ne seront pas prioritaires pour la réaffectation.

Concernant le championnat de France de Tir de Précision, des réflexions sont en cours sur la formule, la date, le nombre de joueurs / joueuses, les modalités, les moyens nécessaires etc....la décision interviendra au Comité Directeur de Novembre.

Catégorie Jeunes : il devient impératif de protéger la catégorie des Juniors (qui n'a qu'une durée de 2 ans) pour faire en sorte que les meilleurs d'entre eux évoluent dans leur catégorie et ne soient pas dans l'obligation de choix lorsqu'il y a télescopage des dates juniors et séniors.

Il s'agit aussi et surtout de valoriser notre CDF Juniors afin que les meilleurs d'entre eux y participent. Les juniors auront donc obligation de jouer dans leur catégorie dès 2019 et ne pourront jouer en sénior que s'ils ont déjà joué leur championnat junior.

Proposition : par suite d'un vote, le Comité Directeur se montre favorable à ce que les juniors ne peuvent participer qu'au championnat de leur catégorie. Ils et elles ne peuvent ainsi plus participer à **aucun** qualificatif pour les championnats seniors y compris les championnats féminin et mixte. Il reste à étudier la possibilité de les autoriser à jouer les qualificatifs séniors s'ils ont déjà joué leur championnat junior. **La décision finale et le texte relatif sera définitivement adopté lors du prochain Comité Directeur FFPJP des 24 et 25 novembre 2018.**

Joueurs étrangers : nous avons envisagé de n'autoriser à participer aux championnats de France (et tous les qualificatifs relatifs) que les ressortissants de l'UE au regard de la législation en vigueur. En respect de celle-ci et au fait qu'il se trouve, entre autres, que des pays hors UE ont des accords particuliers avec la France, nous sommes dans l'obligation de vérifier les législations relatives. **La décision définitive interviendra au prochain Comité Directeur de Novembre** avec des critères restrictifs tels que les conditions de mutation et leurs contrôles par la fédération, probablement le temps de détention de la licence française (car des joueurs étrangers hors UE utilisent des visas temporaires notamment dans certains DROM) et le choix du championnat national pour les joueurs ayant la double nationalité.

Championnat de France Jeu Provençal : la proposition de créer un Championnat de France Jeu Provençal Tête à Tête à 64 équipes est refusée par le Comité Directeur à l'unanimité.

Demande de création d'un CDF Doublette et TT Promotion : refus unanime du Comité Directeur en raison du calendrier déjà surchargé.

B. JEU PROVENCAL

Rappel de fonctionnement de la commission : attention aux mails édités par les membres de la commission qui ne doivent s'adresser qu'aux membres de la commission !

Règlement : la transmission des modifications souhaitées au règlement de jeu à la FIPJP a été faite et Claude AZEMA nous demande de préparer les modifications en rouge sur le règlement existant (action Corine VEROLA).

La proposition d'autoriser 2 joueurs mutés en CNC Jeu Provençal a été refusée à l'unanimité des membres du Comité Directeur.

Clip promotionnel : le tournage est confirmé pour le Samedi 29 Septembre à partir de 16 :00 au Club de PALAVAS avec les joueurs suivants : Thierry TERRENO – Olivier DOMENGE - Cédric GIRARD - Mohamed BENMOSTEFA – Claire GAUDILLERE. Les joueurs revêtiront un pantacourt noir, leur maillot de champions de France et pour les autres les maillots remis au stand SAOS.

Le coût du clip sera imputé sur la ligne budgétaire Médias/TV. Le clip sera utilisé sur le site FFPJP, les sites des CD/CR, lors de diffusions WEBTV et sur le site FIPJP. Nous proposerons à la chaîne l'Equipe de le passer en entrée de présentation des diffusions pétanque.

Propositions / décisions de modifications soumises par G VENTRE

- 1- Cadrage à la 4eme partie : accord donné pour la modification de Gestion Concours avec la possibilité de choisir de le faire au 3^{ème} tour ou au 4^{ème} applicable en 2019.

- 2- Abandon de l'article sur la manière de pointer pour les + de 65 ans. Conserver le règlement actuel
Après avoir fait son pas, le joueur doit :
Soit se tenir sur une jambe lorsqu'il envoie la boule en ce cas, le pied qui a quitté le cercle ne peut être à nouveau appuyé au sol que lorsque la boule a quitté la main. Lorsque le pied resté dans le cercle a été soulevé, le joueur ne peut plus déplacer, tourner ou faire pivoter l'autre pied. Soit laisser les deux pieds par terre, mais il ne peut déplacer le pied resté dans le cercle.
Ou encore pour les personnes handicapées des membres inférieurs et les joueurs âgés de plus de 65 ans, ramener le pied resté dans le cercle à hauteur de l'autre sans le dépasser.
- 3- Harmonisation nationale du calcul des prix pour application 2020 (action avec Jacques GUIGUE)
- 4- Possibilité d'inscrire des équipes une fois le tirage effectué si c'est une erreur de l'organisateur soumis à l'accord du jury : NON
- 5- Accès à GESLICO pour le super challenge ou nous donner cet accès du fait de notre participation à la commission nationale du jeu provençal : NON à cause de la CNIL & RGPD
- 6- Port du short sportif dans toutes les compétitions : OUI
- 7- Demander aux arbitres de faire respecter le règlement pour l'appoint (trop d'abus et source de conflit entre joueurs) : les CD doivent envoyer leurs arbitres aux formations et réunions de sensibilisation des arbitres. Une action de sensibilisation des organisateurs et joueurs doit être entreprise par la commission.
- 8- Création d'un CDF Tête à Tête : refusé à l'unanimité du Comité Directeur.
- 9- Frais d'inscriptions : pas de surplus pour les frais d'arbitrage (voir le règlement administratif et sportif de la fédération : article 16) – on reste sur le règlement
- 10- Tir à 3 pas (supprimer, obligatoirement et la dernière phrase du règlement du tir)
Il sera fait obligatoirement trois pas pour tirer. Au départ le joueur doit avoir au moins un pied entièrement dans le cercle. En aucun cas, un pied ne doit dépasser le bord du cercle le plus proche du but. Le tireur ne peut effectuer le mouvement ou petit pas supplémentaire du pied placé dans le cercle et qui est désigné sous le nom de choc.
Il doit lâcher sa boule à la fin du troisième pas, c'est-à-dire au moment du troisième appui de l'un de ses pieds et au plus tard avant le quatrième appui. Application 2019
- 11- Création d'un Trophée des AS jeunes (13 à 17 ans) en parallèle avec le Trophée des AS du Super Challenge en Triplette NH : ce sujet doit être discuté au préalable en Comité Régional PACA et le CD concerné si c'est souhaité pour application 2019. Une mise en place peut être faite avec la fédération, les régions et départements (8 équipes qualifiées)
- 12- Possibilité d'utiliser un logiciel différent de « Gestion Concours » à partir du moment où il est conforme au cahier des charges de la fédération : NON en insistant de plus sur le fait que Gestion Concours doit être utilisé du début à la fin des compétitions.

Rappels de réglementation pour les qualificatifs aux CDF : Il est rappelé que le Règlement des CDF s'applique aux qualificatifs départementaux et régionaux et qu'il ne peut être permis à des joueurs de refuser de jouer une partie, à l'organisateur de rentrer des qualifiés d'office en cours de qualification, que le nombre de terrains doit correspondre aux nombres d'équipes inscrites etc.... En clair s'applique aux qualificatifs le Règlement des CDF gérés par Gestion Concours sous rubrique Championnat !

Les organisations des manifestations nationales doivent être réalisées un an à l'avance en suivant la voie hiérarchique comprenant l'avis du Comité Départemental, du Comité Régional puis FFPJP. Aucune exception ne sera acceptée.

Provençal 13 : la date 2019 tombe sur le CDF Triplette Jeu Provençal ce qui ne satisfait évidemment pas le CD13 et l'organisateur. Gérard PONCIE était présent, par mon invitation, en tant qu'organisateur, en notre Commission JP. Nous lui avons proposé le WE précédent de juillet qu'il n'était pas sûr de pouvoir assumer pour cause de disponibilité du site et/ou d'autres événements. Ensuite de commencer le dimanche après-midi sur la date prévue, et enfin et surtout pour l'avenir de réserver au Provençal 13 le dernier WE de Juillet pour les années suivantes.

Gérard nous a fait part qu'il ne pouvait pas garantir que le journal utiliserait une date fixe et qu'il allait en référer au journal en nous tenant informés.

Politique jeunes au Jeu Provençal : ce sujet n'a pas pu être traité et se trouve reporté à la prochaine réunion qui aura lieu le Jeudi 22/11/2018 à partir de 08 :30 au siège avec l'ordre du jour suivant.

- 1- Diffusion du clip vidéo dans les écoles de pétanque et clubs/comité en début de saison
- 2- Recenser les jeunes cadets et juniors qui manifestent leur intérêt pour le JP
- 3- Appel au volontariat de pratiquants au jeu provençal Seniors pour qu'un jeune soit encadré par 2 adultes
- 4- Parties de formation et participation éventuelle à des concours.
- 5- Prévoir en fin de saison, un concours qui pourrait s'intituler « Challenge des Générations » où les triplettes ainsi formées pourraient s'opposer sur le plan départemental ou régional, suivant les effectifs ainsi constitués.

C. ARBITRAGE

Le Comité Directeur dans son allocution d'ouverture par suite de la lâche agression physique qu'a subit un de nos collègues tient à réaffirmer son soutien inconditionnel envers les arbitres et engagera systématiquement des poursuites disciplinaires envers les protagonistes.

Le président de la commission présente son devis pour le séminaire des arbitres. Celui-ci est validé.

Suite à la réception des différentes fiches « arbitre » concernant les concours nationaux-supranationaux et internationaux, certains problèmes qui portent sur la réception des arbitres, la qualité de l'hébergement, la restauration ainsi que sur les conditions d'arbitrage ont été pointés du doigt. Néanmoins ces complications concernent moins de 5 % des concours.

La CNA travaille en étroite collaboration avec la commission des Nationaux afin d'endiguer le plus possible ces points négatifs.

Le Président de la CNA tient à remercier tous les organisateurs qui mettent tout en œuvre pour le bien être des arbitres sans avoir toujours à l'esprit le coût de ce dernier.

Le Comité Directeur valide la réussite à l'examen d'arbitre national des personnes suivantes : TEIXEIRA Catherine (07) – ARAUJO Jocelyne (63) - BALDACCHINO Luigi (27) - MARTIN Antoine (70).

Le Comité Directeur valide que chaque arbitre du pôle élite possède une valise (Boulehonnête) plus une balance ménagère afin que ces derniers puissent effectuer des contrôles de boules. Les achats de ces outils resteront la propriété de la FFPJP. Chaque arbitre sera responsable de son entretien et de sa restitution. A défaut, il devra les rembourser.

Afin d'harmoniser les tenues des arbitres ce pôle percevra une paire de chaussure, un pantalon et un écusson. Concernant les maillots ces derniers les possèdent déjà.

Concernant les Masters de pétanque une réorganisation de l'arbitrage est actée par le Comité Directeur qui consiste à désigner un arbitre différent du pôle élite accompagné d'un arbitre national de la région afin de valoriser la professionnalisation de certains arbitres à chaque étape.

Le Comité Directeur tient à souligner le manque d'arbitre à l'échelon national et le président de la CNA fera des propositions qui seront proposées au prochain congrès.

Le président de la CNA rappelle que la moyenne d'âge des arbitres est de 62,5 ans. Il est urgent de se pencher sur ce problème, actuellement beaucoup de concours ne sont pas arbitrés. Cela ne doit pas durer pour la pérennité de notre sport, c'est pour cela que toutes les propositions sont les biens venues et peuvent être adressées au Président de la CNA par mail à l'adresse suivante : patrick.grignon@petanque.fr

D. COMMUNICATION

Dans les projets de la FFPJP, il y a entre autres points le développement de la Communication. Pour cela il est souhaité de nous renforcer avec l'embauche d'un informaticien pour le suivi des sites Web, Gestion et maintenance du matériel informatique Serveur du siège. Pour le moment, cette demande n'a pas été retenue.

Communication : Le Site a bénéficié d'une nouvelle présentation plus moderne, du bon travail. C'est Claude STIRMEL qui le gère pour le moment, pour la rubrique DTN c'est Loïc FUENTES, et pour les autres c'est Kevin GALLIER.

Pour la télévision, nous envisageons de nouvelles diffusions. C'est certes un coût supplémentaire, pour une image plus valorisante. L'idée d'une tribune surélevée face cameras, fait son chemin au sein du Comité Directeur, après les soucis de circulation à Strasbourg. Le projet est à l'étude. Il pourrait être retenu pour les championnats télévisés. C'est un sujet à revoir lors du Comité Directeur de novembre.

La Web TV fonctionne bien, avec 719 000 visionnages à ce jour. Il nous manque les prochaines retransmissions du Championnat d'Europe de Palavas et des phases finales des CNC. A ce jour la volonté du Comité Directeur fédéral, est que ce soit uniquement la Web TV Fédérale qui couvre nos évènements. Afin de pouvoir augmenter nos diffusions, et de répondre ainsi aux souhaits de nos internautes, nous aurions besoin également d'un collaborateur pour la Web TV, sur la période des Championnats. Boulistenaute nous fait une proposition dans ce sens. Elle est à l'étude également. Notre position sera présentée à la prochaine réunion.

Les Réseaux Sociaux : malgré une très mauvaise diffusion, pour des raisons indépendantes de notre volonté, la couverture des Championnats du Monde à DEBIENS CANADA a donné les chiffres suivants : nous avons enregistré plus 3450 mentions "j'aime" sur la page en une semaine. Au total, 25 400 personnes sont abonnées à notre page à ce jour. La portée de l'ensemble de nos publications a touché 350 000 personnes en une semaine. Il a été posté 55 publications (vidéos, photos, tableaux, résultats,) pendant les 4 jours de compétition. A ce jour, le 1/8 contre la Belgique a été vu 58 000 fois, la finale du Championnat du monde Triplette a été vue 49 000 fois, la finale du tir de précision a été vue 47 000 fois, l'interview de Dylan Rocher a été vue 43 000 fois.

La liste des sujets traités depuis la réunion d'avril : annonces sélections : 7 au total, Promotion diffusion WEB TV – Championnats de France Triplette féminin / Individuel Masculin / Doublette Mixte / Triplette Seniors / Doublette Seniors. Diffusions des liens vers résultats de tous les Championnats de France – idem pour les tirages au sort des poules, Promotions diffusions TV La Chaine L'Equipe, Championnats du Monde – Canada, Diffusion tirage Coupe de France, Promotions des étapes PT : photos et vidéos, Promotions nouveaux partenaires fédéraux, Diverses infos DTN comme chaque mois

Notre nouveau matériel a été mis en place pour la Coupe de France, pour les étapes du Pétanque Tour et sur les Championnats de France.

Pour le volet image des évènements fédéraux, la commission communication souhaite reprendre cette mise en place technique et matérielle sur le carré d'honneur et pour la réception du vendredi soir. Avec le matériel déployé, il faudrait prévoir deux manutentionnaires supplémentaires, car nous manquons d'aides, au montage et surtout au démontage (3 heures pour Strasbourg).

Pour les organisations sous convention avec la fédération : La Marseillaise, Finale PPF, Masters de Pétanque, Trophée des Villes, Trophée L'Equipe, il serait bien de vérifier la bonne mise en place de la signalétique fédérale. Cette mesure était prévue dans cette convention.

La mise à disposition des comités du Kit Communication a été faite lors du championnat de FREJUS. Une information sera mise sur le site, avec la possibilité de commande pour les clubs qui le souhaiteraient.

Le Pétanque Tour 2018 : la campagne 2018 a été à nouveau un bon succès, avec 6 étapes. Des nouveautés, avec les présences supplémentaires au côté des champions masculins, d'une championne du monde Féminine sur 3 étapes et sur 2 étapes des champions du Jeu Provençal avec l'initiation et de la démonstration.

Les prévisions pour 2019 : à l'étude des actions communes dans l'animation Sport Boules 2024 avec une possibilité à Lyon lors des Compétitions de Lyonnaise et la RAFFA VOLO.

Les besoins en matériel : il avait été question d'une camionnette pour le transport du matériel, parasols et peut-être de 2 petites tentes pour l'espace VIP des tribunes Championnats de France et pour le Pétanque Tour, la finalisation avec quelques banderoles ainsi qu'une demande de l'association ILONA pour l'obtention de banderoles identiques aux nôtres. Quelques panneaux DIBON (pour finaliser l'espace Jeu Provençal) avec pieds, et prévoir un remplacement régulier de certains panneaux ainsi que les panneaux pour les nouvelles villes.

Pétanque Tour 2019 : devant le succès de cette opération, le fait de rajouter le Jeu Provençal doit être considéré comme animation pérennisée. Dans ce cas, il nous faut de l'espace pour exister. La prévision d'utilisation du Car Podium (compte rendu du Comité Directeur d'avril 2018 pour 2019 dernier week-end de juillet soit les 25 & 26 juillet, et les Championnats jeunes du 23,24 & 25 août). S'il y a des aménagements possibles nous sommes preneurs d'un autre week-end. S'il y a des modifications sur la catégorie des Championnats de France aux dates prévues, il nous faudra envisager la location d'un petit car podium.

Les étapes 2019 : il y a pour le moment 6 étapes en prévision, nous irons vers 7 sur et peut-être 8.

24,25 & 26 /05 SAINT BRIEUC Fête du Sport

13,14 & 15 /06 CHARTRES

25,26 & 27 /07 LANCON DE PROVENCE VINCI

29, 30 & 31/07 LARMOR PLAGE ou LA CRAU ?

Sur l'engagement de Michel DESBOIS, nous retournons en Corse

15/08 au 19/08 AJACCIO (l'étape n'est pas encore finalisée)

21/08 AU 25/08 BASTIA avec départ du car le 26 pour rejoindre Dijon.

Matériel : il faudrait prévoir 2 manutentionnaires, montage et démontage (3 heures nécessaires avec le Jeu Provençal) pour chaque opération.

Intitulé exact de la FFPJP : il est rappelé les deux possibilités retenues par le Comité Directeur

- Sur la même ligne :

Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal

- Sur deux lignes :

**Fédération Française
de Pétanque et de Jeu Provençal**

E. ENTREPRISE

Partenariat SNCF : nous avons rencontré Erwan GLAVIER - DTN au sein de l'USCF (Union Sportive des Cheminots de France) en notre siège hier à Marseille et avons convenu de signer une convention sur le modèle de celle que nous avons avec la Fédération des Clubs de la Défense. Nous attendons réponse de l'USCF quant à leurs :

- attentes à faire figurer sur le projet de convention
- leurs besoins en matériel et petits équipements sportifs
- leur offre de partenariat envisageable entre la SNCF et la FFPJP
- une proposition de date, au moins une période possible pour nous permettre de coordonner nos disponibilités de rencontre en leurs locaux à Paris Gare de l'Est.

Invitation du Président de la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE), Didier Besseyre pour les Rencontres Européennes du Sport d'Entreprise (European Meetings of Company Sport-EMoCS) qui se tiendront le jeudi 27 septembre au Centre de Congrès Cœur Défense. Nous n'avons pas pu répondre pour cause de nos indisponibilités au vu des échéances.

Invitation le 17 octobre au boudodrome de Gennevilliers / EVEN VIP Pétanque, réservé aux Décideurs d'Entreprises : Joseph CANTARELLI s'est excusé pour cause de la réunion des Présidents de Fédérations au CNOSEF même jour même heure. Laurent VAISSIERE y représentera la FFPJP.

F. FEMININES

La présidente de la commission, Mireille NOEL rappelle que la mission principale de la commission féminine fédérale est de travailler sur la possibilité d'augmenter le nombre de licenciées.

Le projet d'un colloque en parallèle du Championnat d'Europe féminin à Palavas a été annulé et reporté car le CNDS n'a pas accordé de subventions.

Le colloque (ou atelier) pourrait avoir lieu en parallèle du colloque des éducateurs (date à confirmer).

2 questionnaires sont prévus :

- 1 questionnaire à destination des comités départementaux et régionaux pour faire un bilan des actions envers les féminines

- 1 questionnaire qui pourrait cibler directement les joueuses via les réseaux sociaux et/ou un questionnaire en ligne sur le site de la FFPJP

Le résultat de ces questionnaires pourrait aider la commission à préparer ce colloque (atelier) en faisant intervenir les clubs, les comités qui organisent des manifestations atypiques à direction des féminines.

Les projets de questionnaires vont être préparés par Anna, Mireille et Fabienne et présentés lors du prochain Comité Directeur.

G. CARCERAL

La période fût plutôt calme cet été, sans les jeux pénitentiaires.

Certaines prisons ont participé à l'action Sport en fête de ce week-end. Pour aider les comités et clubs qui sont intervenus, un bon d'achat de 100 € à la SAOS PROMO PETANQUE a été offert pour les aider à acheter des récompenses pour les joueurs.

Avec Loïc FUENTES, nous avons finalisé le guide pénitentiaire qui sera bientôt mis en ligne. Nous attendons la validation finale de l'administration pénitentiaire.

Nous allons rencontrer le Directeur du Service d'Insertion et de Probation, Référent national des politiques culturelles et sportives, à Paris au mois de novembre qui souhaite développer l'action pétanque dans certains établissements.

Nous envisageons également de proposer des actions de formation d'une part aux personnels pénitentiaires et d'autre part à un groupe de détenus moyennant finance. Ce sujet est à l'étude avec notre centre de formation.

H. CNC

Le comité de pilotage a été amené à régler quelques litiges depuis sa précédente réunion.

- Litige suite à un forfait général après 3 rencontres : confirmation que les joueurs ayant participé sont brûlés.
- Litige opposant le CD 13 à M. SANTIAGO au sujet du CDC jeunes. Après la médiation de Michel POGGI et accord du comité départemental, le CDC jeunes a été rejoué le 2 septembre.
- Litige sur la demande d'accéder directement en CRC féminin faute de participant en CDC. Une réponse défavorable a été apportée, par souci d'équité sportive car cette équipe ne pourrait plus descendre. Le comité d'appartenance doit inciter à la participation d'autres équipes afin d'organiser un CDC. Le nombre minimum préconisé étant de 4 équipes engagées.
- Litige suite à une rencontre donnée perdue pour non-respect d'une liste déposée. Dans le cas précis le club n'ayant qu'une seule équipe engagée, le dépôt de liste n'était pas obligatoire. Pour rappel le dépôt de liste est une des préconisations du règlement pour éviter que des joueurs changent d'équipe.

CNC 2018

Dans le CNC F, inversion de date pour les lieux de rencontres entre Saint Juery et Creissels.

Les finales CNC vétérans et jeunes se dérouleront à Saint Chamond du 23 au 28 octobre.

Véronique BAJOLLET a assisté à deux réunions de préparations. La configuration du boulodrome avec 24 terrains oblige à revoir le planning pour le CNC jeunes. Les premières équipes qualifiées sont connues.

Chaque club a été informé du déroulement de la finale par le comité de pilotage et par le CD 42 pour les repas et l'hôtellerie.

Pour 2019, nous avons reçu la candidature de Montluçon pour l'organisation de la finale. Le cahier des charges a été transmis à Georget CROCI.

Finale CNC open 2019 :

Saint Pierre les Elbeuf habitué aux finales fera une pause en 2019. Le CD 16 est sollicité pour une organisation à Saint Yrieix. Dans l'attente d'une réponse pour rapprocher la finale avec celle de la Coupe d'Europe la semaine suivante.

Règlement intérieur des CRC :

La mise en place des nouvelles régions a nécessité une refonte des règlements intérieurs des CRC pour une mise en application en 2019. Un important travail a été effectué par les comités régionaux pour harmoniser les pratiques des anciennes ligues sur leur territoire. Il reste encore quelques ajustements à mettre en œuvre. Le moins avancé reste le comité de régional de Bourgogne Franche Comté qui transmettra son projet d'ici la fin de l'année.

Tous les Règlements Intérieurs devront être validés par les comités directeurs des comités régionaux.

Modification règlement 2019 :

Quand une équipe ne souhaite plus participer en CNC ou CRC, il est indiqué qu'elle est mise à disposition de son comité régional ou départemental. A compter de 2019, l'équipe non inscrite n'aura plus d'existence et si le club souhaite de nouveau inscrire une équipe, ce sera dans la plus petite division de son CDC.

Joueurs brûlés : comme annoncé au congrès et pour faciliter le contrôle des comités de pilotage, l'ensemble des championnats des clubs seront soumis à un dépôt de liste pour les clubs possédant plusieurs équipes dans une même catégorie. Ces listes seront transmises au plus tard 15 jours avant le début de la compétition. Des joueurs pourront être ajoutés à condition qu'ils ne figurent pas sur d'autres listes du club.

Finale CNC féminin :

Pour rappel le CNC féminin passe à 64 équipes en 2019 avec 16 équipes (2 groupes de 8) en 1ère division et 48 en 2ème division (6 groupes de 8)

La finale de la CNC 1 F se déroulera à 4 équipes sur le même modèle que la CNC 1 et CNC 2

Pour le CNC 2 F, les 6 équipes joueront 3 tours sur le modèle du Swiss System, les 2 premières étant qualifiées pour la finale.

Finale CNC provençal :

12 équipes seront qualifiées pour cette 1ère finale qui aura lieu à Montauban et sous réserve, le 1^{er}, 2 et 3 novembre 2019.

Les équipes seront issues des CRC suivants :

Grand Est : 1

Hauts de France : 1

Ile de France : 1

Auvergne Rhône Alpes : 2

Occitanie : 2

Nouvelle Aquitaine : 3

PACA : 1

Normandie : 1

Concernant le règlement, le tir de départage a été revu de façon que le tir puisse se faire dans le mètre. Rappel : 3 tireurs et 3 pointeurs. Boule frappée 1 point, boule manquée 0, point dans le mètre 1 point, en dehors 0 point. Distance de jeu 16 mètres.

Ententes de clubs : le Comité Directeur s'est montré défavorable à la mise en place d'entente à 2 clubs.

I. SPORT ADAPTE - HANDICAP

Il semble important de rappeler que si nous faisons notre entrée aux JO 2024, seront aussi représentés les joueurs paralympiques.

Le colloque des élus et des éducateurs s'est tenu du 1^{er} au 3 juin lors du championnat de France Sport Adapté à Lunéville. En préambule, un moment de recueillement a été observé par tous en hommage à Michel Desbois dont les obsèques avaient eu lieu deux jours auparavant.

Une quarantaine de participants venus des départements de l'Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire, Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Pays-de-la-Loire, ont ainsi pu faire connaissance, lier des liens, échanger. Ils ont été particulièrement attentifs aux interventions de madame Sylviane AUGUSTE élue FFSA (Fédération Française de Sport Adapté), de monsieur Philippe

BISSONNET Responsable du Pôle Ressources National Sport Handicaps de Bourges, de Jean-Yves PERONNET et Loïc FUENTES pour la DTN et de Bernadette TROUBAT, élue fédérale. 3 joueurs licenciés FFSA ont également brillamment apporté leur émouvant témoignage sur leurs relations avec le sport, en particulier la pétanque, et ce que la pratique leur a permis.

Tous les repas ont été pris en commun avec les joueurs et encadrants facilitant ainsi les échanges. Chacun a pu repartir avec les diaporamas présentés par chaque intervenant durant ces deux jours et un guide de 27 pages sur le sport adapté.

Lors de la synthèse, nous avons remercié tous les participants pour la bonne cohésion du groupe, la participation aux discussions, les questions réponses intelligentes, le partage du vécu de certains etc... Tous ont apprécié ce colloque par la diversité des intervenants avec de la théorie mais aussi et surtout du concret, leur souhait : un prochain colloque en 2019. Le plus important étant que les acquis puissent se concrétiser sur le terrain pour le développement de la pratique de la pétanque en faveur des personnes en situation de handicap.

A l'issue du colloque, les participants ont pu assister aux phases finales du Championnat de France se familiarisant ainsi avec l'organisation tout en étant agréablement surpris par les qualités de jeu, de fair-play, de respect et de civisme de tous les joueurs.

Loïc FUENTES et Bernadette TROUBAT ont réalisé un court reportage vidéo de 4 minutes sur le colloque. Claude STIRMEL l'a mis sur le site le 19 juillet avec :

- la convention nationale actualisée en 2014,
- les conventions types : régionale, départementale,
- les cartes de France des conventions départementales et régionales déjà signées,
- la procédure à suivre pour de futures signatures,
- le listing des correspondants régionaux,
- le guide Sport Adapté et,
- un document de retour d'actions menées dans les départements afin de nous permettre de recenser tout ce qui se fait sur le territoire en sport adapté pour aboutir à un dossier de communication que l'on pourrait baptiser les « Cahiers du Sport Adapté ». Ce livret serait diffusé en fin d'année. Merci à tous ceux qui réalisent ce genre d'activités, de nous en informer.

Le 15 juillet, la FFPJP était présente aux 1ers Jeux Européens à Paris. Protocole habituel de présentation des équipes près de 500 athlètes 1000 personnes avec le staff venant de 23 pays et évoluant dans 9 sports (athlétisme, basketball, tennis de table, cyclisme, natation, tennis, rowing, hockey sur gazon et la pétanque en sport de démonstration).

3 articles sur le sport adapté ont été repris en partie dans Planète Boules de juillet 2018.

Les actions en faveur du sport adapté et du handicap menées par nos organes déconcentrés ont un rôle important d'ouverture sur l'extérieur par des activités de découverte ouvertes à d'autres publics, ce qui peut se traduire par des pratiquants potentiels (accompagnants et autres...).

Les initiatives sont variées certaines très innovantes. Exemple : un stage proposé par Cap Emploi par l'intermédiaire d'un Comité pour remercier leurs partenaires employeurs accueillant en emploi, en stage des personnes en situation de handicap....

Projet : les participants au colloque 2018 à Lunéville ont souhaité un autre colloque en 2019. Nous avons pour projet de faire un colloque alterné avec un stage de formation. Donc en 2019, nous envisageons un stage modulaire national Sport Adapté Handicap avec notre Centre National de Formation où pourraient participer les initiateurs, les éducateurs et aussi les élus volontaires avec des intervenants de la Fédération Française Sport Adapté, du Pôle National Ressources de Bourges et des personnes qui auront mené des actions dans leur département et leur région. Le stage se ferait en même temps que le stage national organisé par la Fédération Française de Sport Adapté. Accord est donné par le Comité Directeur Fédéral, nous allons donc travailler sur la faisabilité et des précisions seront communiquées ultérieurement.

J. LICENCES - MUTATIONS

A ce jour, nous sommes 299 232 licenciés, soit 1500 de plus que l'année passée.

On comptabilise 5 910 clubs, soit une augmentation de 8.

Le nombre de mutations internes s'élève à 16 620 et 3 655 pour les mutations externes.

Au vu du nombre important de duplicatas, la décision est prise de passer son prix à 2 € au lieu de 5,70 € ainsi que la correction d'erreur.

Ainsi, en 2019, toute reprise avec carte sera facturée 2 €.

A compter de 2018, l'« effectif licences » sera calculé sur un chiffre réel de licences et non plus en y ajoutant les duplicatas.

K. DISCIPLINE

Appel au CNOSF : Ali ZIAD a demandé une conciliation au CNOSF en utilisant l'une de ses voies de recours possibles. Nous restons dans l'attente de la proposition de conciliation du CNOSF.

Affaires en cours : trois nouveaux dossiers passeront en commission mercredi prochain ; et d'autres sont au programme.

Formation Discipline : les formations se poursuivent, le 03 novembre à Chalon sur Saône, le 17 novembre à Montauban et en décembre pour les Hauts de France.

Ethique : nous avons reçu plusieurs plaintes pour propos antisportifs tenus lors d'interviews et autres articles de presse par deux joueurs de Haut Niveau qui vont faire l'objet d'un rappel des règles d'éthique sportive. Si cela venait à se reproduire, nous saisissons sans hésiter la Commission d'Ethique de la FFPJP.

Le code d'éthique de la FFPJP déjà transmis pour information à notre ministère sera soumis à l'approbation du prochain Congrès de la FFPJP de TROYES.

L. EQUIPEMENTS SPORTIFS

Construction privée : contact de PIRAS Patrick qui a un projet situé à 5 kms de ALES (30) comprenant un terrain de 5000m², un hangar fermé de 2100 m² et un bâtiment sur 3 niveaux (bureau, sanitaires, et local restauration). Il y a possibilité de faire 16 pistes, voir un peu plus. La FFPJP attends l'évolution qui y sera donnée.

Demandes parvenues après le dernier Comité Directeur :

CLAYE SOUILLY (77) - Ile de France – Extension de 5 à 8 pistes

LA MARNE (44) - Pays de Loire – Non précisé

LA MAXE (57) – Grand Est – Non précisé

ROMANS (26) – Auvergne – Rhône Alpes – Non précisé

SAINT-MATHURIN (85) - Pays de Loire – 8 pistes 12x3m en demande CNDS non passé par la FFPJP et hors délais

VAULX EN VELIN (69) - Auvergne – Rhône Alpes – Projet multi activités

CNDS Campagne Automne 2018 : nous avons transmis comme demandé nos priorités fédérales au CNOSF et à ANDES. Elles sont au nombre de 8 et concernent des projets situés en zones carencées qui sont pour le plus grand nombre des mises en accessibilité. Nous n'avons pas, au moment, de grands équipements en projets.

Commission des Equipements Sportifs du CNOSF : la prochaine réunion de la commission est programmée le Mercredi 10 Octobre 2018.

(Séance plénière Comité Directeur et Présidents des Régions)

M. MEDICAL

BILAN DE LA SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE SAISON 2017-2018

Dr ZERDAB Alexandre (médecin chargé de la SMR)

Situation provisoire au 13/09/18

1. BILAN QUANTITATIF

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Suivi Complet	44/50 88%	35/52 67%	44/57 94%	45/51 88%	47/49 96%	45/50 90%
Suivi Incomplet	5/50 10%	8/52 15%	1/47 2%	1/51 2%	1/49 2%	2/50 4%
Aucun suivi effectué	1/50 2%	9/52 17%	2/47 4%	5/51 10%	1/49 2%	3/50 6%

2. BILAN QUALITATIF

- Appareil cardiovasculaire :
 - valvulopathies : 1 souffle cardiaque exploré : en attente du bilan annuel
 - troubles du rythme et de conduction, pathologies vasculaires, autres : 0
- Appareil Respiratoire : Nombre et type de pathologies détectées : 0
- Appareil locomoteur : 4 anomalies
 - pathologies osseuses : 0
 - pathologies articulaires : 1 lombalgie commune, 1 dorsalgie post traumatique, 1 gonalgie, 1 fracture de poignet
 - pathologies musculaires : 0
 - pathologies tendineuses : 0
- Bilan psychologique : Nombre et type de pathologies : 1 personne fragile détectée, pas de suivi psychologue demandé cette année, à surveiller.
- Bilan diététique ou nutritionnel :
Nombre et type de pathologies détectées : 8 personnes en surpoids et 5 obésités dont 2 sévères, 5 suivis diététiques demandés dont 1 pour un déséquilibre alimentaire sans surpoids.
- Bilan ORL : Nombre et type de pathologies détectées : 0
- Bilan ophtalmologique : Nombre et type de pathologies détectées : 0
1 bilan ophtalmo à préciser

3. CONTRE INDICATION PRONONCEES DANS LE CADRE DE LA Surveillance Médicale Renforcée (SMR)

Anomalie	Nombre de cas ayant donné lieu à une contre-indication temporaire	Nombre de cas ayant donné lieu à une contre-indication définitive
2017 - 2018	0	0

BILAN MEDICAL DES CHAMPIONNATS DE France

1) Contrôles d'alcoolémie

Sur 9 Championnats (pas le doublette JP)

- Joueurs : 99 contrôles / 86 négatifs / 13 de 0,07 à 0,25 g/l
- Délégués : 38 contrôles / 35 négatifs / 1 à 0,24 g/l / 1 à 0,25 g/l / 1 à 0,40 g/l
- Arbitres: 84 contrôles / 80 négatifs / 1 à 0,07 g/l / 1 à 0,08 g/l / 1 à 0,09 g/l / 1 à 0,10 g/l

Il est rappelé qu'à partir de 2019 les contrôles d'alcoolémie pourront être pratiqués par des membres élus (régions et départements). Ces membres devront être volontaires et missionnés par leur Comité Régional ou départemental. Les contrôles devront se pratiquer en suivant le protocole des contrôles d'alcoolémie et avec un appareil homologué.

2) Antennes de Secouristes

Absente sur 2 championnats (Promotion à Sainte Foy La Grande et Doublette Masculin et Individuel Féminin à Quillan).

Il est rappelé qu'un dispositif de secours est obligatoire pour un public à partir de 1500 personnes. Pour un public de plus de 300 personnes un dispositif de 2 personnes est suffisant et recommandé (même si non obligatoire) car en cas d'accident la responsabilité de l'organisateur peut être recherchée.

3) Interventions Médicales

Environ 80 interventions : Petite traumatologie (épaule, main, genoux), Lombalgies, Entorse de la cheville, Conjonctivite, Pathologie gastro intestinale, Epistaxis, Douleurs dentaires, Piqûre de guêpes, Plaie mains et pieds, Brulure de doigt, Coups de chaleur.

4) Contrôles antidopage

Cette année encore aucun contrôle antidopage par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD).

Création d'une Commission de Sanction au sein de l'AFLD. Il est possible que celle-ci traitera directement les dossiers des sportifs contrôlés positifs et qu'ainsi toutes les Commissions Fédérales antidopage seront amenées à disparaître. La décision est en cours d'étude après enquête auprès des Fédérations.

BILAN SPORT SANTE SEPTEMBRE 2018

Retour des documents que j'avais envoyé à Benoit CHANAL (Chargé de Mission du Sport Santé au CNOSF) en juin pour notre intégration dans le Médicosport Santé pour l'édition 2019. Retour très favorable après la lecture par les médecins experts. Juste quelques compléments d'informations à leur fournir. Je rappelle que cela nous permettra d'être reconnus comme activité sportive Sport Santé et d'avoir des prescriptions de prise en charge par ordonnances auprès des médecins généralistes. De façon concomitante nous allons nous mettre en conformité avec le cahier des charges du CNOSF concernant les formations sport santé. Une réunion de la commission médicale et Sport santé aura lieu avec le prochain CD de novembre. La formation sport santé doit s'inscrire pleinement dans le projet fédéral, notamment dans l'axe «Rassembler les publics autour d'une pratique citoyenne» dont l'objectif général est : Utiliser la pétanque comme support éducatif et sportif pour tous les citoyens et dont les objectifs spécifiques sont :

- Développer la pratique tout au long de la vie
- Utiliser la pétanque comme vecteur de santé et de lien social

Ordre du jour de la réunion :

La commission doit définir : les axes stratégiques poursuivis par le projet, le public visé, le calendrier de travail avec une deadline pour sa mise en œuvre, les institutions à associer, les actions qui devront être menées : formation, colloque, initiation, etc..., un schéma de développement national

N. NATIONAUX

Les synthèses des nationaux seront distribuées par le siège de la FFPJP.

Projets d'amélioration en cours d'étude : inscription des équipes aux concours et affichage des résultats en ligne. Nous allons en direction d'un calendrier informatique tout en gardant notre calendrier des nationaux imprimé encore deux ou trois ans.

Logo FFPJP : il est rappelé aux organisateurs de ne plus utiliser l'ancien coq sur les affiches de leurs manifestations.

VII. CENTRE DE FORMATION (CNF)

Ayant apporté réponse aux 21 critères DATADOCK, notre CNF répond désormais au contrôle qualité obligatoire pour les organismes de formation. Il peut donc désormais bénéficier des prises en charge par pôle emploi, les OPCA et les autres organismes financeurs. Le DEJEPS et le CQP pourront donc bénéficier de prise

en charge stagiaire. Par la même occasion notre DEJEPS a été, de nouveau, habilité par la DRJSCS suite au dossier déposé en avril. La formation pourra donc se tenir si le nombre de stagiaires est suffisant.

Une présentation de William ROUX a été faite sur les 4 axes suivants :

Axe 1 : formation professionnelle

Axe 2 : formation fédérale

Axe 3 : formation des dirigeants

Axe 4 : formation des permanents

Un des objectifs évoqué depuis plusieurs années est d'être au minimum titulaire du BF1 pour être délégué au championnat de France jeunes.

Le Comité Directeur vote à l'unanimité pour cette proposition avec application à partir de 2020 et uniquement sur les championnats de France

VIII. STAGIAIRES : présentation faite par Kévin GALLIER au CN.

IX. INTERNATIONAL

Le Congrès de la FIPJP s'est tenu le Mercredi 12 Septembre 2018 à DESBIENS (Canada) : Jean-Pierre IANNARELLI y représentait la FIPJP.

Un appel à projets 2019 de l'Ambassade de France en République du Kazakhstan est à l'étude avec notre DTN.

Championnats d'Europe 2018 : Juniors / Espoirs du 11 au 14 Octobre à ALMERIA (Espagne)

Coupe d'Europe des Clubs : aura lieu au Boulodrome Départemental Gilbert LOUIS à Saint YRIEIX sur Charente (16) par suite du retrait de BANS (39). La délégation prévue pour la FFPJP du **Jedi au Dimanche** : **Cantarelli Joseph - Arbitre LABORIE JP - WEBTV Claude STIRMEL**

Les 16 clubs qualifiés : CASE NICE (France) – COCCINELLE PM MALMÖ (Suède) – LEMAN Pétanque (Suisse) – HOHENLOHE PK (Slovaquie) - CB MONEGASQUE (Monaco) – BOULE HEDEBO/KIF (Danemark) – CDP LES CAILLOUX (Pays Bas) – GRORUDDALEN PK (Norvège) - PACHY WATERLOO (Belgique) – BP RIGANELLI (Luxembourg) – BALDOCK TOWN PC (Angleterre) – BOULEVEREIN IBBENBÜREN (Allemagne) - SGPT ARBUSTINI (Italie) – ZYWIECKI KLUB BOULES (Pologne) – HELSINKI BOULE (Finlande) – CARREFOUR PC (Jersey)

Championnat d'Europe Vétérans 2019 : la France y participera pour la 1^{ère} fois et une proposition de qualification des joueurs émanant d'Alain BIDEAU est soumise à étude de tous les membres du Comité Directeur pour décision à prendre lors de la réunion de novembre.

CESB (Confédération Européenne des Sports de Boules) / Paris 2024 : il sera étudié lors de la prochaine réunion, prévue début novembre 2018 à Luxembourg, l'organisation tous les Championnats d'Europe au même endroit, la même semaine pour les 3 disciplines Pétanque, Sport Boules & RAFFA.

Calendrier International 2019

- Mai – 01-05 : CDM Doublette/Doublette Mixte/Tête à Tête (H&F) – ALMERIA (Espagne)
- Juin – 21-30 : EUROPEAN GAMES – MINSK (Biélorussie) – 1 Equipe par nation (si nous sommes candidats à participer)
- Juillet 25-28 : EURO CUP Tour de Qualifications (ne concerne que le club vainqueur de la Coupe de France de mars 2019)
- Septembre – 16-18 : CE Triplette Vétérans ALBENA (Bulgarie)
- Septembre – 20-22 : CE Triplette Hommes ALBENA (Bulgarie)

- Octobre – 03-06 : CE Triplettes Espoirs Hommes + Femmes - ST PIERRE LES ELBEUF (76)
– Organisateur CR Normandie
- Novembre (1^{ère} semaine à confirmer) – CDM Féminin + Jeunes - CAMBODGE
- Novembre 28 – Décembre 01 : Finale EUROcup (SAINT YRIEIX)

Calendrier International années suivantes

- Septembre / Octobre 2020 : CE Triplettes Jeunes (organisateur CD76)
- 2020 – ChDM T masculins – SUISSE : 16-20 Juillet
- 2021 – ChDM D + DM +TT Nouvelle Calédonie 24-28 Avril
- 2022 – Nous avons des candidats pour l'organisation des ChDM T masculins. Le Comité Directeur donne avis favorable pour porter candidature auprès de la FIPJP et si acceptation nous ferons appel à candidatures pour l'organisation en question.

X. DIVERS

Mondial La Marseillaise 2019 : pour donner suite à des courriers reçus du CD13 et de l'organisateur Pierre GUILLE nous recommandons de conserver La Marseillaise sur sa date usuelle du 1er Dimanche de Juillet soit le 7/07/2019.

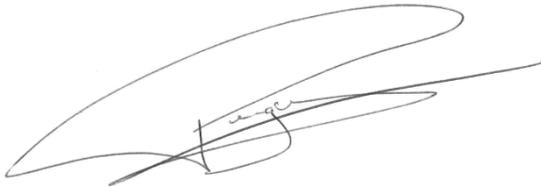
(Levée de la séance à 11h30)

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Le Vice-Président délégué de la F.F.P.J.P.

Gwenaëlle PAUGAM

Joseph CANTARELLI



ANNEXE : TENUES VESTIMENTAIRES DES JOUEURS

I. Principes et applications :

I.1. Principes

Les joueurs devront obligatoirement porter une tenue **correcte** pour la pratique de la Pétanque et du Jeu Provençal en compétition et conforme aux règlements en vigueur.

La tenue s'entend de vêtements (haut et bas), des chaussures voire de tout accessoire.

On entend par tenue correcte, les vêtements non troués, taggés, cloutés, pailletés, bariolés, rafistolés, coupés, déchirés ou délavés.

Les tenues de forme excentrique ou non destinés à la pratique des sports Pétanque et Jeu Provençal sont interdites tels que les maillots de bain, déguisements etc...

Sont interdits les débardeurs ou marcel (épaules dénudées).

Les joueurs doivent porter obligatoirement des chaussures fermées, dessus, devant et derrière (sont interdits les savates, tongs..)

Les robes et jupes ne sont pas autorisées.

I.2. Appréciation de la conformité de la tenue :

Conformément à l'article 25 (c) section sportive du règlement Administratif et Sportif de la FFPJP, l'arbitre doit s'assurer que les joueurs ou joueuses ont une tenue correcte, conforme aux règles prescrites par la F.F.P.J.P.

En cas d'irrégularité, il doit informer le Jury du concours qui appréciera la conformité de la tenue et éventuellement de disqualifiera l'équipe.

Dans l'application de la présente instruction, pour chaque compétition, la décision du jury est sans appel.

En ce qui concerne les chaussures, par exception de la tenue, l'arbitre a compétence pour apprécier la conformité de celles-ci et le cas échéant, de procéder à la disqualification de l'équipe.

II. Publicités et couleurs

Publicités autorisées sur les tenues

Le nombre d'inscriptions comportant une marque ou un emblème commercial ou promotionnel, le nom ou le logo d'un partenaire ainsi que le sigle du fabricant du vêtement est défini dans les articles suivants ; ces inscriptions sont désignées sous le terme de « publicité ».

Sauf règlement particulier, il est possible de jouer sans aucune inscription.

Le port des tenues publicitaires est autorisé dans la mesure où elles respectent les lois et règlements nationaux en vigueur, notamment quant à l'interdiction des publicités pour le tabac et les alcools.

- Des inscriptions publicitaires dans le respect de l'article 22 du règlement administratif et sportif. Il est rappelé que la F.F.P.J.P. fixe le nombre de partenaires autorisé à 3 maximums.

Les publicités peuvent être différentes d'un joueur à l'autre mais positionnées à des emplacements identiques.

Ne doivent pas être considérées comme des publicités, la marque du fabricant (équipementier), du club, Comité départemental, régional et de l'organisateur du concours ;

- Les stickers publicitaires (autocollants) ne sont pas autorisés sur les maillots ;

Couleurs et dessins

Les couleurs de l'habillement sont libres.

Pour les compétitions où le haut doit être identique, la couleur et la conception (design) doivent être identiques.

S'ils sont de mêmes couleurs et de même conception, les joueurs peuvent indifféremment porter polo, pull ou veste.

Le maillot d'un champion de France, d'Europe ou du Monde en titre peut remplacer une tenue. Il n'est pas soumis à cette réglementation et aucune publicité ne peut être ajoutée.

III. Compétitions réglementées :

Championnats de France, CNC et Coupe de France :

La tenue doit être composée d'un bas (short ou survêtement sportif) et d'un haut (sweat, T-shirt, maillot, polo avec ou sans col, avec manche courtes ou longues, coupe-vent, blouson ou veste de sport) comportant l'identification du club ou du département/Région.

Le pantalon et le jeans sont interdits.

ATTENTION

COUPE DE FRANCE :

Pour la finale nationale, les joueurs ont l'obligation de jouer avec les tenues fournies par l'organisateur et d'accepter les publicités apposées. Toutefois, les clubs ont la possibilité de porter une publicité sur la manche gauche de 24 cm². Cette publicité ne peut être concurrentielle des partenaires de la F.F.P.J.P.

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les joueurs qualifiés ainsi que les délégués devront être revêtus de la tenue remise par leur région ou département et porter leur identification.

L'identification du département ou de la région sur les vêtements des joueurs qualifiés et des délégués devra être obligatoirement sérigraphiée, sublimée, brodée, cousue ou collée.

NATIONAUX

Les joueurs devront porter un haut identique avec manches courtes ou longues dès le début de la compétition.

UNIFORMITE DES TENUES

NIVEAU DE COMPETITION	TENUE OBLIGATOIRE		
	HAUT	BAS	LOGO
CONCOURS			
Départementaux	compétence des comités départementaux		
Régionaux	compétence des comités régionaux		
Supra, Inter, Nationaux, Evènementiel	IDENTIQUE		
DEPARTEMENTAL			
Qualificatifs au Championnat Départemental	CLUB IDENTIQUE		CLUB
Championnat Départemental			
Coupe de France départementale			
Championnat Départemental des Clubs			
REGIONAL			
Championnat Régional	CLUB OU DEPARTEMENT IDENTIQUE	IDENTIQUE	DEPARTEMENT ET/OU CLUB
Championnat Régional des Clubs			CLUB
FRANCE			
Championnat de France	COMITE IDENTIQUE		DEPARTEMENT OU REGION
Coupe de France (à partir des ZONES)	CLUB IDENTIQUE	IDENTIQUE	
Championnat National des Clubs			CLUB
Phase finale Championnat National des Clubs			

OBLIGATIONS / AUTORISATIONS / INTERDICTIONS

NIVEAU DE COMPETITION	Jean	Pantalon	Vêtement troué, taggé, clouté, bariolé, rafistolé, coupé, déchiré, délavé	Short sportif ou survetement sportif	Chaussures ou chaussures de sport fermées
	CONCOURS				
Départementaux	AUTORISE	AUTORISE	INTERDIT	AUTORISE	OBLIGATOIRE
Régionaux					
Supra, Inter, Nationaux, Evènementiel					
DEPARTEMENTAL					
Qualificatifs au Championnat Départemental	INTERDIT	AUTORISE	INTERDIT	AUTORISE	OBLIGATOIRE
Championnat Départemental					
Coupe de France départementale					
Championnat Départemental des Clubs					
REGIONAL					
Championnat Régional	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Championnat Régional des Clubs					
FRANCE					
Championnat de France	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
Coupe de France (à partir des ZONES)					
Championnat National des Clubs					
Phase finale Championnat National des Clubs					